

## Le télépéage

Le badge ATMB vous donne accès aux voies réservées télépéage partout en France.

### Comment ça marche ?

1. Vous **fixez votre badge** sur votre pare-brise
2. Vous **empruntez les voies télépéage**, signalée par un T orange partout en France.
3. **Votre badge est détecté** et la barrière s'ouvre.
4. Vos **passages sont regroupés** sur le même décompte en fin de mois.

### Bon à savoir :

#### Utilisez votre badge pour le parking

Vous pouvez régler 250 parkings en France (Vinci Park, Aéroport de Lyon,...) grâce à votre badge. Prenez un ticket en entrant et remettez-le en sortant dans les voies signalées par un, sans passer par la borne de paiement. Votre badge est détecté, la barrière s'ouvre et le montant du parking apparaît sur votre facture mensuelle.

### Fixation du badge

1. Fixez le support sur votre pare-brise, dans la zone matérialisée par des pointillés (zone grisée).



2. Placez-y votre badge avant de prendre la route.
3. Si vous souhaitez ne pas laisser votre badge apparent, vous pouvez le retirer

### Votre espace abonné

Vous avez accès à un espace abonné en ligne pour gérer votre abonnement en quelques clics, 24h/24 et 7h/7.

### Activer votre compte en ligne

1. [www.atmb.com](http://www.atmb.com)  
Cliquez sur Espaces Abonnés
2. Inscrivez-vous en indiquant votre numéro d'abonné (disponible sur votre lettre de bienvenue et sur votre badge)
3. Un email vous sera envoyé par ATMB pour vous communiquer vos identifiants, à utiliser lors de vos prochaines connexions.

### Quelles sont ses fonctionnalités ?

1. Votre Espace Abonné vous permet à tout moment de : visualiser vos trajets et les montants
2. Gérer votre abonnement
3. Accéder au détail de votre abonnement
4. Modifier vos informations personnelles : indiquer votre nouvelle adresse, modifier votre numéro de carte bancaire
5. Gérer votre badge : déclarer un badge perdu

### Accueil Clients

**Péage de Nangy** : du lundi au vendredi de 7h à 19h et le samedi de 8h30 à 17h.

Contactez ATMB depuis la Suisse  
0033 450 25 20 00

Contactez le TCS : [info@tcsge.ch](mailto:info@tcsge.ch)  
022 735 46 53 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

ETI, Assistante routière TCS à l'étranger :  
0041 22 417 22 20 pour les membres TCS



## Questions ?

### Où dois-je installer mon badge télépéage ?

Pour être détecté au péage, votre **badge de télépéage** doit être installé sur la face intérieure de votre pare-brise, près du rétroviseur central, à l'aide du support adhésif fourni.

Pour des raisons de sécurité, il est déconseillé de ne pas fixer son badge ! Le tenir en main et/ou le chercher à l'approche du péage sont des comportements dangereux qui peuvent générer des accidents.

A noter : si votre voiture est équipée d'un pare-brise athermique, positionnez le support autocollant dans la zone habituellement matérialisée par des pastilles noires, à proximité du rétroviseur intérieur.

### Comment fixer mon badge ?

Nettoyez la zone de fixation sur votre pare-brise puis fixez le support de badge.

Insérez le badge en tenant le support pour éviter qu'il ne se décolle.

Un manuel d'utilisation remis avec votre **badge de télépéage** vous précise ces indications.

### Puis-je éteindre mon badge de télépéage pour éviter sa détection ?

Il n'est pas possible d'éteindre un **badge de télépéage**, cependant vous pouvez éviter sa détection en l'insérant dans la pochette de protection athermique fournie lors de votre souscription.

### Comment obtenir un nouveau support de badge ?

Vous pouvez très facilement le commander en envoyant votre demande par mail à [info@tcsge.ch](mailto:info@tcsge.ch) ou par le formulaire de contact d'ATMB.

3 supports de badge sont offerts en plus de celui qui vous a été remis lors de la souscription. Le 4ème support et les suivants sont facturés 1.50€ par support.

### Quelle est la durée d'utilisation d'un badge télépéage ?

Un **badge de télépéage** est alimenté par des piles qui ne se changent pas. Leur durée d'utilisation est généralement comprise entre 5 et 7 ans.

Un badge dont les piles sont usées sera remplacé gratuitement. Votre ancien badge sera recyclé par nos soins.

### A quelle date suis-je facturé ?

Aux alentours du 10 de chaque mois, vous recevez un décompte de **télépéage** qui détaille vos trajets effectués le mois précédent. Le montant total de votre facture est prélevé automatiquement sur votre compte bancaire entre le 20 et le 25 de chaque mois ou sur votre carte bancaire le 22. La date exacte du prélèvement est indiquée sur votre facture.

### Comment cela se passe dès la deuxième année ?

En tant que membre TCS, vous payez l'abonnement mensuel dès la deuxième année et lors de l'utilisation.

Par ailleurs, ATMB offre les frais d'abonnement liber-t Evasion à partir du 3<sup>ème</sup> passage effectué sur le réseau ATMB dans le mois. Seuls les frais de péage seront facturés au tarif en vigueur. *Par exemple, si l'abonné emprunte une fois le péage de Bonneville et celui de Nangy, le troisième passage sur ATMB déclenchera la gratuité du frais d'abonnement mensuel.*

### A combien se montent les frais d'abonnement mensuel dès la deuxième année ?

Les frais d'abonnement mensuel sont de 1.90€/mois circulé.

### Comment résilier ma souscription ?

N'oubliez pas que votre badge est gratuit. Vous payez un abonnement mensuel dès la deuxième année et uniquement si vous l'utilisez. Vous pouvez donc le garder chez vous en cas de non utilisation.

Si vous souhaitez tout de même résilier la souscription, il vous faut envoyer le badge accompagné d'un courrier de résiliation (lettre recommandée avec accusé de réception) à l'adresse suivante :  
Centre de Service Client de Nangy, 382 rue de l'Enclos, 74380 Nangy